

LA CFDT REVENDIQUE L'APPLICATION
STRICTE DE L'ACCORD

Vigilante sur l'application des mesures issues de l'accord de sortie de conflit, la CFDT avait sollicité la SA Voyageurs dès le 30 novembre pour qu'elle réunisse les organisations syndicales signataires dans les plus brefs délais ! Il aura fallu attendre que le contexte vire à l'urgence pour que cette table ronde se tienne ce 7 février et en présence du DRH du Groupe SNCF.

EMPLOI / PARCOURS PRO

➔ La CFDT Cheminots rappelle que c'est une priorité et le préalable à une production de qualité. C'est bien le manque d'ASCT qui dégrade les conditions de travail et malmène les parcours professionnels. Si les effectifs sont réduits les conditions de travail sont dégradées (Roulements dégradés, RHR réduits, modifications de commandes, journées longues, congés refusés...), mais aussi temps partiels refusés. Cela pose également la question de la sûreté ! La CFDT Cheminots a demandé au DRH Groupe des mesures d'urgence en terme d'emploi !

À L'ISSUE DE LA NÉGOCIATION, LE DRH GROUPE ANNONCE 200 RECRUTEMENTS D'ASCT SUPPLÉMENTAIRES !

➔ Le Parcours professionnel tel que défini dans l'accord de sortie de conflit ne doit être ni interprété ni détourné par les activités. TGV ne doit pas recourir aux recrutements externes en CDD ! De plus, la CFDT s'oppose aux méthodes de TGV quant à l'obligation de transmettre CV et lettre de motivation, les ASCT en parcours professionnel sont déjà passés par la case entretien d'embauche et sont aptes à l'exercice du métier. Quant à la notion de standing régulièrement mise en avant elle est purement discriminatoire !

Pire, les tentatives de mettre des agents du sol à bord pour compenser le manque d'ASCT doit cesser immédiatement !

Concernant l'équipement des TGV à 2 ASCT, la direction nous assure que les effectifs sont doubles à hauteur de 87% en conception. Pour la CFDT la réalité est tout autre, les agents sont trop souvent seuls !

DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

➔ **DÉFENSE DES CONTRACTUELS :** La CFDT Cheminots a rappelé que l'effet miroir concernant les mesures notations entre statutaires et contractuels n'est pas respecté. Les contractuels doivent pouvoir également évoluer en classes, pas uniquement en salaire.

➔ Pour la CFDT Cheminots, le dispositif d'accompagnement financier au changement de métier n'est pas suffisant qu'il s'agisse de l'accès à la classe 5 ou d'une reconversion.

RÉMUNÉRATION

➔ La CFDT Cheminots a fait 2 propositions pour améliorer le montant de la Prime de Travail des ASCT !

➔ Le sujet de la rémunération sera traité en grand par le Groupe lors de la Table Ronde du 8 février.



**LA CFDT REVENDIQUE L'APPLICATION
STRICTE DE L'ACCORD**

PÉNIBILITÉ

- ➔ La CFDT a demandé la réévaluation des dispositifs actuels pour coller aux réalités du métier. La CPA doit être regardée sous le prisme de l'usure professionnelle, de la pénibilité et des conditions de travail.
- ➔ La Direction a annoncé que la question de la CPA serait abordée lors de la Table Ronde du 8 février et que la CPA spécifique pour les ASCT serait conservée.

Pour la CFDT Cheminots le dispositif de CPA doit évoluer et être amélioré pour l'ensemble des métiers. La CFDT Cheminots a également demandé la mise en place du congé de fin de carrière.

INAPTITUDE

- ➔ Là encore, l'accord doit être appliqué, l'aptitude temporaire doit être privilégiée à l'inaptitude temporaire.
- ➔ Un ASCT en situation d'inaptitude doit bénéficier de la rémunération actée dans l'accord de 2022, dans l'attente d'un poste pérenne.



LA CFDT CHEMINOTS PREND ACTE DE LA PRISE DE CONSCIENCE DE LA DIRECTION DES DIFFICULTÉS D'APPLICATION DE L'ACCORD. AU-DELÀ DES MOTS CE SONT DES ACTES QU'IL FAUT. C'EST POURQUOI LA CFDT CHEMINOTS A EXIGÉ QUE DES GARANTIES D'APPLICATION SOIENT APPORTÉES DANS LE RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA TABLE RONDE. CELA DOIT CONCERNER TOUS LES AGENTS DE LA FILIÈRE TRAINS, QUEL QUE SOIT LEUR COLLÈGE ET LEUR MÉTIER DANS TOUTES LES ACTIVITÉS.

NOMBRE DE SUJETS ÉVOQUÉS CE JOUR SERONT TRAITÉS DEMAIN EN TABLE RONDE GROUPE, LA CFDT CHEMINOTS CONTINUERA À POUSSER SES REVENDICATIONS !

